

Assemblée Générale du Cisme

Le Pr Hubert Seillan éclaire les grands principes de la réforme

Aborder la mise en œuvre de la réforme suppose de partager une compréhension des enjeux et des principes qui fondent l'évolution actuelle. C'est ce qui a été proposé aux participants de la journée d'étude du 26 avril à Nancy, à travers une interview du Professeur Hubert Seillan.

Hubert Seillan est Professeur de droit du danger et Directeur du groupe Préventique qui publie, notamment, la revue "Préventique Sécurité", laquelle aborde les sujets des dangers et des risques au sens large.

Le Professeur Seillan est un grand témoin de l'évolution de la médecine et de la Santé au travail en France. Depuis les années 1970, il observe avec constance notre secteur d'activité. Chaque année, il organise, notamment, un séminaire sur la Santé au travail, qu'un certain nombre de représentants de SSTI ont eu l'occasion de suivre.

Mais ce qui a motivé plus particulièrement sa présence à Nancy, c'est qu'il vient de publier un livre : "Les services de santé au travail. Quel avenir ?". Il y retrace les grandes étapes de l'évolution de la médecine du travail et précise les grands principes qui sont en jeu dans la réforme que nous vivons.

Il a paru intéressant de l'interroger sur sa vision de ce qui est en train de se passer et sur les potentialités et les limites des nouveaux textes.



Depuis les années 1970, le Pr Seillan observe avec constance les évolutions des Services de santé au travail.

En rappelant quels étaient les objectifs de l'institution à l'origine, il a situé les changements fondamentaux suggérés par la loi et les décrets parus ces derniers mois.

Un dispositif structuré autour de 2 principes

Le Professeur Seillan estime que le dispositif est structuré autour de deux grands principes :

- la responsabilité de l'employeur sur le fondement de son pouvoir d'organisation et de décision ;

- les missions d'appui et de conseil des Services sur le fondement d'un mandat de l'entreprise. Il développe, dès lors, la notion de mandat, fondamentale pour dénouer les problématiques de **responsabilité et de financement dans notre activité.**

Il insiste, par ailleurs, sur l'article L. 4622-10 du Code du travail, qui fonde le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les SSTI. Il le considère comme le changement majeur introduit par la loi du 20 juillet 2011. Il en retient, en particulier, deux mots, "priorités" et "contrats", tout en notant que "la pensée du règlement est à l'opposé de celle du contrat". Ceci constituera, selon lui, une difficulté au moment de situer la place des contrats face aux obligations réglementaires.

Le Pr Seillan évoque, cependant, différents types de contrats : des contrats-cadre, tels que les CPOM, mais également des contrats opérationnels, déclinés pour chaque entreprise. Sa conviction est que les contrats n'ont d'avenir que si les entreprises y adhèrent.

Ceci demande, en amont, une analyse du besoin au plus près du réel des adhérents. Il estime que la couverture territoriale des Services doit favoriser l'engagement de projets concrets, conçus et développés à partir de diagnostics collectifs des besoins.

Pour lui, les SSTI doivent prendre l'initiative dans le processus de contractualisation, à travers l'élaboration des projets de Service. Il affirme que "les Services ne sauraient s'exonérer de leurs missions en invoquant le manque de moyens ou en attendant les décisions de l'Administration ou encore en s'abritant sous l'aile de la Carsat."

Il propose, dès lors, un management par priorités et contrats, fondé sur une politique, une organisation, des compétences, et une capacité de fonctionnement collectif.

Si les apports du Pr Seillan ne suffisent pas à écarter toutes les difficultés d'ordre pratique qui se poseront aux SSTI, ils permettent une meilleure prise en compte du contexte pour agir.

Réussir ensemble la réforme

L'intervention d'Hubert Seillan sera déclinée en régions

Réussir la mise en œuvre de la réforme suppose, sans doute, que tous les acteurs internes, administrateurs, directeurs et les cadres amenés à en piloter certains aspects, puissent **bénéficier d'éclairages conceptuels**, tels que proposés par le Pr Seillan. Notre profession a besoin de sens et de vision partagée pour assumer, de manière cohérente, sur le territoire, **les missions qui lui ont été confiées.**

Le Cisme envisage 6 conférences interrégionales en Septembre prochain animées par le Pr Seillan pour éclairer les grands principes de la réforme, en vue de la contractualisation, notamment. Son intervention sera complétée par celle de M^{re} Virginie Perinetti, chargée de mission au Cisme, qui approfondira les enjeux de responsabilités entre les différents acteurs.

Nous considérons que ces manifestations pourraient constituer, en particulier, une excellente formation pour tous les administrateurs qui souhaitent mieux comprendre le contexte, dans lequel ils sont amenés à évoluer et s'investir.

Des dates vous seront prochainement communiquées, ainsi que les modalités d'inscription.

Le fait de mobiliser le plus grand nombre de participants pour ces journées permettra de délivrer le même message actualisé auprès de très nombreux acteurs, dans un laps de temps resserré. La cohérence de notre réseau devrait s'en trouver renforcée.